

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Collet-de-Dèze**

Séance du 23 Septembre 2025 à 20h00

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 23 septembre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 16 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, maire.

Etaient présents :

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Christian ROUX, Annie LAUZE, Cédric MARTIN, adjoints, Ruben DELEUZE, Christian FOUQUART, Laure GAUTHIER, Jean-Michel LACOMBE, Nathanaël PIT, Arnaud PLAN, Pierre TREBUCHON, Marc VILLARET, conseillers municipaux.

Absents :-

Procurations :-

Secrétaire de séance : Annie LAUZE

Mme Annie LAUZE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 24 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Consultation UDI de Touninou : validation des offres

Approuvé à l'unanimité

1. CONSULTATION UDI TOUNINO : VALIDATION DES OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'une consultation pour les travaux de renforcement de l'UDI de Touninou.

La remise des offres était prévue pour le 15 septembre 2025. Après dépouillement des offres et analyse, la commission d'appel d'offres (C.A.O.) s'est réunie le 19/09/2025 à 10h00.

Il est présenté à l'assemblée un récapitulatif des offres reçues.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise JULLIAN TP pour un montant de 47 020.00€ HT (offre avec variante + sable + plan de récolement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER le lancement de ce projet.

DE RETENIR l'offre de L'ENTREPRISE JULLIAN TP, qui est la mieux classée dans l'analyse des offres reçues pour un montant total de 47 020.00€ HT.

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier dans la limite de son pouvoir de délégation.

Voté à l'unanimité

2. PUMPTRACK : AVENANT N°1

Dans le cadre du marché n°2025-PUMPTRACK relatifs aux travaux de construction d'un pumptrack, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'avenant n°1 relatif aux travaux de la piste d'initiation.

Montant initial HT du marché : 118 260.80€

Montant HT de l'avenant n°1 : 14 172.90€ (% d'écart introduit par l'avenant : 11.98%)

Nouveau montant total HT du marché : 132 433.70€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 au marché de construction d'un pumptrack.

Voté à l'unanimité

❖ CENTRE DE GESTION : PREVOYANCE

Le contrat collectif pour la prévoyance des agents arrive à son terme au 31/12/2025.

Dans le cadre du contrat collectif à intervenir à compter du 01/01/2026, la commission d'appel d'offres du centre de Gestion de la Lozère a décidé de retenir le groupement DIOT SIACI et MALAKOFF HUMANIS.

Afin d'y adhérer il y lieu dans un premier temps de saisir le CST pour fixer le montant de la participation employeur (qui ne peut être inférieur à 50% de la cotisation de l'offre de base) et de délibérer à la convention de participation et à la convention de gestion.

Le conseil municipal souhaite demander une simulation auprès d'autres organismes.

❖ BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative suivante :

Imputations			CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
Chapitre	Article	Opération		
DF 011	6068	-		2 500.00
DF 65	6541	-	2 500.00	

DETAIL PAR SECTION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	Ouvertures		2 500.00
	Réductions		2 500.00
Equilibre	Ouvert – Réduct		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Voté à l'unanimité

❖ BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative suivante :

Imputations			CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
Chapitre	Article	Opération		
DF 023	023	(ordre)		13 000.00
DF 65	6541		10 400.00	
DF 67	673		2 600.00	
DI 21	21532	106		13 000.00
RI 021	021	(ordre)		13 000.00

DETAIL PAR SECTION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	Ouvertures		13 000.00
	Réductions	13 000.00	13 000.00
Recettes	Ouvertures		
	Réductions	13 000.00	
Equilibre	Ouvert – Réduct		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Voté à l'unanimité

❖ ECOLE : DEVIS INTERVENANTS MUSIQUE ET DANSE

❖ MUSIQUE

Dans le cadre des séances d'éveil musical au sein de l'école primaire et maternelle pour l'année scolaire 2025-2026, il est présenté la convention à intervenir entre la mairie et la Fédération de Musique des Hauts Gardons.

Nom de l'intervenant : Malik DIAKITE

Interventions : 20 séances de 3 heures

Tarif : 2400€ pour 60 heures + 294.40€ de frais de déplacement, soit un total de 2694.40€.

❖ DANSE

Il est présenté le devis de l'intervenant pour des séances de danse pour l'année scolaire 2025-2026.

Nom de l'intervenant : Mathieu PANTEL

Interventions : 20 séances de 3 heures

Tarif : 2100€ pour 60 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de la Fédération de Musique des Hauts Gardons tel que présenté ci-dessus.

APPROUVE le devis de M. Mathieu PANTEL tel que présenté ci-dessus.

PRÉCISE que les prestations seront directement payées à la Fédération de Musique des Hauts Gardons ainsi qu'à M. PANTEL sur présentation de factures.

Voté à l'unanimité

7. ECOLE : DECISION RPI

Le maire rappelle la proposition du DSDEN relative à un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les écoles du Collet-de-Dèze et Saint-Michel-de-Dèze. Des réunions de travail ont eu lieu et les parents d'élèves ont été rencontrés. Il y a lieu de se prononcer sur cette proposition de RPI.

Trois possibilités :

- Pas de regroupement
- Regroupement sur un seul site (école du Collet-de-Dèze)
- Regroupement sur deux sites (écoles du Collet-de-Dèze et Saint-Michel-de-Dèze)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

SE PRONONCE CONTRE la proposition de Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Voté à la majorité

VOTES :

- Pas de regroupement : C. Roux, C. Martin, C. Fouquart, L. Gauthier, P. Trébuchon, A. Plan, JM Lacombe, N. Pit. **(8 voix)**
- Regroupement sur un seul site (école du Collet-de-Dèze) : M. Soustelle, R. Deleuze, M. Villaret. **(3 voix)**
- Regroupement sur deux sites (écoles du Collet-de-Dèze et Saint-Michel-de-Dèze) : A. Lauze, E. Borrelly. **(2 voix)**

8. ASLH : SOLLICITATION COMMUNAUTE DE COMMUNES ET TRAIT D'UNION

Dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune, Cédric MARTIN informe l'assemblée que le Centre de Chausse n'interviendra pas sur la commune. La seule possibilité est une éventuelle collaboration avec trait d'union.

Pour cela, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser le maire à solliciter la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère ainsi que l'association Trait d'Union pour envisager une mise en place à partir de 2026.

Jean-Michel Lacombe précise que l'association Trait d'Union sera présente lors du prochain conseil communautaire du 25/09/2025 et qu'il serait intéressant de les interpeller à cette occasion.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à cette démarche et autorise le maire à prendre contact avec la Communauté de Communes et l'association Trait d'union pour avancer sur le projet.

9. BOUYGUES TELECOM : DEMANDE DE POSE D'UNE ANTENNE RESEAU MOBILE

Dans le cadre d'un projet d'implantation d'un site Relais Mobile, l'opérateur Bouygues Télécom a mandaté la société Eiffage Energie Système Réseau Mobile pour la recherche d'une zone d'implantation d'une antenne. La commune percevrait une redevance annuelle 5000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement des études sur les parcelles communales.

Voté à l'unanimité

10. PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE C1358

Lecture est faite du courrier de M. Yves MARC par lequel il informe la commune de son intention de vendre la parcelle C1358 d'une superficie de 2106m² et propose à la commune de l'acquérir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle C1358 d'une superficie de 2106m².

PROPOSE de fixer le prix d'achat à 1€ le m² soit 2106€.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité

11. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

❖ Linéaire voirie communale

Le maire informe l'assemblée que depuis la loi de finance du 14 Février 2025, le linéaire de voirie communale comptant pour le calcul de votre part voirie de Dotation de Solidarité Rurale est géré uniquement par l'IGN. Les données IGN font apparaître une perte de linéaire 18 345 mètres pour le calcul de notre part voirie 2025.

La société GEOPTIS, filiale du Groupe La Poste, propose ses services dans le cadre du recensement des voies communales. Le conseil municipal est favorable pour une prise de contact avec ce prestataire afin de connaître les prestations proposées.

❖ Pont du Richaldon

Le maire fait part du rapport d'inspection du Pont du Richaldon. Les conclusions de ce rapport indiquent que la structure de l'ouvrage est dans un état correct et font état des recommandations à prévoir.

❖ Expertise MSPACS

Le maire informe l'assemblée que suite à l'expertise de la salle, le tribunal judiciaire nous a fait parvenir une note de frais liée à cette expertise. Les frais à la charge de la commune s'élèvent à 8 977.65€.

❖ SDEE devis lampadaire Malablichère

Pour faire suite à la demande d'un administré, il est présenté à l'assemblée un devis du SDEE de la Lozère pour la pose d'un lampadaire à Malablichère. Le devis s'élève à 2 508.00€ HT.

Le conseil municipal, à la majorité, émet un avis **défavorable** à cette demande qui pourrait créer un précédent en cas de demande similaire.

❖ Points travaux

- **EHPAD La Soleillade**

24/09/2025 : rencontre avec le DGS du CD48 à l'EHPAD

- **Assainissement St Michel**

Réception des travaux avec réserves à émettre : route du cimetière non faite, barrières non remplacées, odeurs.

- **Aménagement de la Place du Marché**

Le bureau d'études propose 3 variantes qui vont être chiffrées par Lozère Ingénierie.

- **Traversée du village**

Une réunion a eu lieu dernièrement. Les travaux de la DIR pourraient être reprogrammés. Une réflexion sur les aménagements des abords de la chaussée est à prévoir.

- **Schémas directeurs**

L'estimation pour le dossier des schémas directeurs s'élève à 150 000€ télégestion incluse. L'agence de l'eau subventionne ces dossiers à hauteur de 70%.

❖ Tableaux

Il est proposé d'exposer de façon permanente au sein de l'EHPAD les tableaux qui sont actuellement stockés dans la réserve. Avis favorable à l'unanimité.

Le Maire,
Marc SOUSTELLE,



Séance levée à 22h20

